

## Service de Gestion Des Volontés

Bonjour,

Vous souhaitez souscrire au service gratuit de Gestion des Volontés vous permettant de déposer vos volontés auprès de Funecap<sup>IDF</sup> et de vous assurer ainsi qu'elles seront transmises aux personnes de confiance et respectées le jour venu.

Vous trouverez ci-joint le document de souscription que vous pourrez compléter et nous renvoyer signé à l'adresse suivante : Funecap IDF, Service gestion des volontés, 126 Allée de paris 83500 La Seyne-sur-Mer.

Si vous avez besoin d'informations ou de conseils pour compléter votre document de souscription nous sommes à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 17h au **0806 708 629**.

Mélodie RENOUX  
Responsable de la Relation Client



### Pensez à :



Signer le document de souscription en pages 2 et 4



Joindre une copie d'une pièce d'identité à votre nom (carte d'identité recto verso ou passeport)



Mentionner les coordonnées d'au moins une personne à contacter pour faciliter l'organisation des obsèques le moment venu



Contactez le **0806 708 629** si vous avez la moindre question sur votre document de souscription



## DOCUMENT DE SOUSCRIPTION AU SERVICE DE DÉPÔT DES VOLONTÉS

**Je soussigné(e), le(a) souscripteur(trice) :**

O Madame O Monsieur

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Date de naissance : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_| À : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Email : \_\_\_\_\_

Numéro de contrat de prévoyance (facultatif) : \_\_\_\_\_

**Désigne l'entreprise Funecap<sup>IDF</sup> pour :**

- Enregistrer, conserver mes Volontés et informations importantes.
- Le jour venu, restituer ces mêmes Volontés à mes proches et au mandataire désigné.
- De plus, grâce à des conseillers habilités funéraires, je disposerai :
  - De la faculté d'être accompagné pour exprimer mes Volontés et de les modifier à tout moment dans les conditions inscrites dans les conditions générales du service de Dépôt et Gestion des Volontés,
  - D'informations et conseils concernant le service de Dépôt et Gestion des Volontés.

**Désigne, en qualité de mandataire** pour veiller à la bonne exécution de mes Volontés, au sens de l'article 3 de la Loi du 15 novembre 1887 et dans les conditions générales du service de Dépôt et Gestion des Volontés, annexées **(un seul choix possible)** :

Funecap<sup>IDF</sup>,

**OU**

O Madame O Monsieur

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Date de naissance : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_| À : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Email : \_\_\_\_\_



**ANNEXE UNIQUE AU DOCUMENT DE SOUSCRIPTION  
AU SERVICE DE DÉPÔT ET GESTION DES VOLONTÉS  
DOCUMENT DE COLLECTE « RECUEIL DES VOLONTÉS »**

## **1 – Je définis mes Volontés essentielles et les informations importantes relatives à mes obsèques**

Il est précisé que constituent des Volontés essentielles au sens des conditions générales les volontés exprimées dans le « A – Mode et lieu de sépulture » et dans le « B – Cérémonie » ci-après.

### **A - Mode et lieu de sépulture** (cocher impérativement Inhumation ou Crémation)

#### **Inhumation**

- Cimetière (nom et adresse - facultatif) :
- Numéro de la concession (facultatif) :
- Nom du titulaire de la concession et lien de parenté (facultatif) :
- Places restantes à ce jour (facultatif) :
- Durée (perpétuelle ou en nombre d'années - facultatif) :

#### **Crémation** (cocher impérativement l'un des choix possibles ci-dessous concernant la destination des cendres)

- Dépôt de l'urne dans un columbarium (préciser le lieu) :
- Dépôt de l'urne sur/dans une sépulture (préciser le lieu) :
- Dispersion au jardin du souvenir :
- Autre lieu autorisé :
- Je laisse le choix à mon mandataire ou à défaut à mes proches

### **B - Cérémonie** (un seul choix possible) :

- Cérémonie religieuse      ou       Cérémonie civile      ou       Aucune cérémonie

### **C - Je définis les informations portant sur les autres dispositions tels que les fleurs, les musiques, les textes et autres informations relatives à l'organisation de mes obsèques** (facultatif) :

- Composition Florale :

- Type de cercueil souhaité       Standard       Classique       Prestige

- Accueil des familles en salon funéraire :

OUI       NON       Je laisse le choix à mes proches le jour venu

- Soins de conservation :

OUI       NON       Je laisse le choix à mes proches le jour venu

- Avis dans la presse :  OUI       NON

- Réalisation de faire-part :

Aucune donnée sensible n'est demandée dans le cadre du présent formulaire. Vous pouvez néanmoins faire le choix de nous communiquer de telles données dans la catégorie « Autres » ci-après. Pour nous autoriser expressément à traiter ces données sensibles et enregistrer vos Volontés, vous devez cocher la case ci-dessous. Si la case n'est pas cochée, nous ne pourrions pas enregistrer vos Volontés dans le cas où elles contiendraient des données sensibles. Les données sensibles sont les informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale ainsi que les données génétiques et biométriques, les données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle.

J'autorise le responsable de traitement visé dans les conditions générales à traiter les données sensibles que j'inscris dans le présent formulaire, afin que le mandataire veille au respect de mes Volontés Essentielles et accomplisse toute action impliquée par cette finalité.

Autres :

Les informations à caractère personnel recueillies dans le présent document sont recueillies par Funecap Holding, responsable du traitement. Le traitement a pour finalité la conservation et l'exécution des Volontés et informations importantes de l'assuré. Il repose donc sur un intérêt légitime. Les données à caractère personnel des assurés sont traitées dans des conditions garantissant leur sécurité. Conformément aux dispositions en vigueur, l'Assuré dispose d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant de suppression des données le concernant et peut s'opposer à leur traitement pour des motifs légitimes ou demander leur migration. Ces droits peuvent être exercés, en justifiant de son identité, sur simple demande écrite adressée à l'adresse suivante par courrier : Funecap-prévoyance – données personnelles – 17 rue de l'Arrivée – 75015 Paris ou par téléphone : 01 44 95 05 05 ou par courriel : donnees-personnelles@funecap.com

J'ai bien noté que les réponses aux questions sont facultatives et que je peux à tout moment, modifier selon les modalités prévues aux conditions générales de mon contrat tout ou une partie des informations contenues dans le présent document. J'accepte que les informations personnelles me concernant contenues dans le présent formulaire soient transmises et qu'elles soient communiquées, selon mes instructions, aux personnes que j'ai désignées, à l'entreprise de pompes funèbres qui réalisera mes obsèques.

**Plus de précisions sur le traitement des données à caractère personnel figurent dans les conditions générales jointes au présent formulaire.**

Fait à :

Le / /

Signature :

Informations et conseils concernant  
le service Dépôt et Gestion des Volontés  
du lundi au vendredi 9h00 à 18h00  
et le samedi de 9h00 à 17h00 :

**0 806 708 629** Service gratuit  
+ prix appel

**Rappel : Conformément à l'article L 2223-35-1 du Code général des collectivités territoriales, vous pouvez à tout moment modifier le contenu des informations inscrites dans le présent formulaire.**

**Pour cela, il vous suffit de demander un nouveau formulaire à l'adresse suivante : [service-volontes@funecap.com](mailto:service-volontes@funecap.com) ou en contactant nos services au 0 806 708 629.**

Adresse de correspondance : Funecap<sup>IDF</sup> • Service Gestion des Volontés • 126 Allée de Paris 83500 La Seyne-sur-Mer - Tél : 0806 708 629 (service gratuit - appel non surtaxé) • E-mail : [service-volontes@funecap.com](mailto:service-volontes@funecap.com) - SAS au capital de 12 841 744 € • RCS Paris 753 216 704 • TVA intracommunautaire n° FR10753216704 - Habilitation : 19-75-351 - N°ORIAS 130 01 337 • Siège social : 50 bd Edgar Quinet 75014 Paris

## CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE DE DÉPÔT ET GESTION DES VOLONTÉS

Le contrat de Dépôt et Gestion des Volontés est un service facultatif et gratuit, souscrit auprès de Funecap<sup>IDF</sup>. Il a pour objet de permettre au Souscripteur de déposer ses Volontés essentielles et informations importantes en vue de l'organisation de ses obsèques.

Le Souscripteur déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de Dépôt et Gestion des Volontés.

La validation du contrat de Dépôt et Gestion des Volontés par le Souscripteur vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales.

### ARTICLE 1 : Définitions et rôles des intervenants au contrat de Dépôt et Gestion des Volontés

#### 1. Le Souscripteur :

Le Souscripteur au présent contrat est la personne physique signataire du document de souscription au service de Dépôt et Gestion des Volontés dûment rempli et signé formant les Conditions Particulières du contrat de Dépôt et Gestion des Volontés.

#### 2. Funecap<sup>IDF</sup>:

La société Funecap<sup>IDF</sup> est dans le cadre du contrat de Dépôt et Gestion des Volontés :

- le dépositaire des Volontés du Souscripteur, dans tous les cas ; à ce titre, Funecap<sup>IDF</sup> recueille les Volontés du Souscripteur, les gère tout au long de sa vie (enregistre, modifie et/ou supprime les Volontés le cas échéant, sur demande du Souscripteur) et les restitue au moment du décès du Souscripteur au Mandataire, à l'opérateur funéraire (dès lors que son identité lui est communiquée) à la Personne en charge des obsèques (dès lors que l'identité de celle-ci lui est communiquée) et au(x) éventuelle(s) personne(s) désignées à cet effet ; ses obligations à ce titre sont précisées au sein de l'article 5 ci-après ;

- dans tous les cas également, Funecap<sup>IDF</sup> est le conseiller du Souscripteur exclusivement dans le cadre de la rédaction ou d'une modification du document de collecte « Recueil des volontés » ; ses obligations à ce titre sont précisées au sein de l'article 5 ci-après ;

- dans certains cas, le Mandataire s'il est désigné comme tel au sein du document de souscription ; ses obligations à ce titre sont précisées dans l'article 4 ci-après.

#### 3. Le Mandataire :

Le Souscripteur désigne librement un Mandataire, au sens de l'article 3 de la Loi du 15 novembre 1887, pour veiller à la bonne exécution des Volontés essentielles exprimées dans l'Annexe unique du document de souscription au service de Dépôt et Gestion des Volontés, intitulée « Recueil des volontés ». Ce Mandataire pourra être soit la société Funecap<sup>IDF</sup>, soit une personne physique nommément désignée.

#### 4. La Personne en charge des obsèques :

La Personne en charge des obsèques est celle qui, au décès du Souscripteur, sera chargée, notamment, de sélectionner une agence de pompes funèbres, de déterminer avec elle les prestations d'obsèques du Souscripteur et de signer le bon de commande lié aux obsèques. L'attention du Souscripteur est attirée sur l'importance qu'il y a à avertir la personne pressentie pour devenir la Personne en charge des obsèques de l'existence du contrat de Dépôt et Gestion des Volontés auprès de Funecap<sup>IDF</sup>. Le Souscripteur est également encouragé à solliciter, dans le document de souscription au service de Dépôt et Gestion des Volontés, la transmission d'une copie de ce document à la Personne en charge des obsèques. Le Souscripteur devra par ailleurs indiquer à la future Personne en charge des obsèques la nécessité d'avertir par téléphone Funecap<sup>IDF</sup> au moment de son décès.

### **ARTICLE 2 : Objet du contrat de Dépôt et Gestion des Volontés**

En signant le document de souscription au service de Dépôt et Gestion des Volontés et en remplissant le document de collecte « Recueil des volontés » annexé, le Souscripteur confie à Funecap<sup>IDF</sup> les missions de :

1. Conserver et gérer les Volontés du Souscripteur ;
2. Communiquer à la Personne en charge des obsèques et à l'opérateur funéraire, dès qu'elle est avertie du décès du Souscripteur et de l'identité de la Personne en charge des obsèques et de celle de l'opérateur funéraire, une copie du document de collecte « Recueil des volontés » signé par le Souscripteur ;
3. Lorsque Funecap<sup>IDF</sup> n'est pas Mandataire, prévenir le Mandataire, une fois dûment averti du décès du Souscripteur, dudit décès et de lui rappeler l'existence et le contenu des Volontés exprimées dans le document de collecte « Recueil des volontés », ainsi que les obligations en découlant pour le Mandataire ;
4. Lorsque Funecap<sup>IDF</sup> est Mandataire, s'assurer, le jour venu et au regard de la commande passée par la Personne en charge des obsèques auprès de l'agence de pompes funèbres, de la conformité des obsèques du Souscripteur avec ses Volontés exprimées dans le document de collecte « Recueil des volontés » et, le cas échéant, de saisir l'Autorité compétente.

Ce contrat peut être souscrit par toute personne résidant fiscalement en France. Les Volontés sont obligatoirement déposées dans le document de collecte « Recueil des volontés ».

Le contrat de Dépôt et Gestion des Volontés prend effet après la signature du document de souscription (et sous réserve de sa bonne réception, qui sera communiquée au Souscripteur par un courrier simple). Il est à retourner à l'adresse suivante :

**Funecap**  
**Service Gestion des Volontés,**  
**126 Allée de Paris**  
**83500 La Seyne-sur-Mer**

### **ARTICLE 3 : Modifications /résiliation des Volontés et modification /résiliation du mandat**

Le Souscripteur a la possibilité de modifier à tout moment, gratuitement, tout ou partie des Volontés déposées, en ce compris la désignation du Mandataire. Le Souscripteur peut également mettre fin, dans les mêmes conditions, au service de Dépôt et Gestion des Volontés dans son ensemble (en ce compris la désignation du Mandataire). Toutes les modifications des Volontés ou résiliation du service de Dépôt et Gestion des Volontés doivent être notifiées par courrier signé par le Souscripteur, adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au service Gestion des Volontés Funecap<sup>IDF</sup> dont l'adresse est indiquée ci-après, accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité du Souscripteur.

De même, toute demande de modification dans la désignation du Mandataire doit être notifiée par courrier signé par le Souscripteur, adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au service Gestion des Volontés dont l'adresse est indiquée ci-après, accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité du Souscripteur.

À réception de ce dernier courrier, le mandat initial est résilié et remplacé par le nouveau mandat.

Le Souscripteur peut également appeler Funecap<sup>IDF</sup> au numéro  afin d'obtenir un nouveau document de collecte « Recueil des volontés » qu'il notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagné d'un justificatif d'identité en cours de validité du Souscripteur.

Les notifications évoquées au présent article doivent être adressées à :

**Funecap IDF**  
**Service Gestion des Volontés,**  
**126 Allée de Paris**  
**83500 La Seyne-sur-Mer**

La modification des Volontés et/ou du Mandataire sera confirmée au Souscripteur par Funecap<sup>IDF</sup> par écrit. Aux droits de modification et de résiliation du service de Dépôt et Gestion des Volontés et du mandat s'ajoute le droit de rétractation du Souscripteur. Le Souscripteur a en effet le droit de se rétracter du contrat de Dépôt et Gestion des Volontés sans donner de motif dans un délai de trente (30) jours à compter de sa conclusion. Le dépassement de ce délai laisse subsister les droits de modification et de résiliation ci-dessus définis.

Pour exercer le droit de rétractation, le Souscripteur doit notifier à Funecap<sup>IDF</sup> sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Le Souscripteur peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-après mais ce n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Souscripteur transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

### Formulaire de rétractation

À l'attention de Funecap<sup>IDF</sup> - Service Recueil des Volontés - 126 Allée de Paris  
83500 La Seyne-sur-Mer - [service-volontes@funecap.com](mailto:service-volontes@funecap.com)

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de Dépôt et Gestion des Volontés  
conclu le :

Mon nom :

Mon adresse :

Signature (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) : Date :

Il est rappelé que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

## **ARTICLE 4 : Mise en œuvre et limites du mandat de gestion des volontés**

Au jour du décès du Souscripteur, Funecap<sup>IDF</sup> doit être averti dudit décès et de l'identité de la Personne en charge des obsèques par cette dernière ou, à défaut, par tout autre moyen.

S'il est Mandataire, Funecap<sup>IDF</sup> adresse alors aux personnes indiquées à cet effet dans le document de collecte « Recueil des volontés » ainsi qu'à la Personne en charge des obsèques une copie dudit bulletin. Funecap<sup>IDF</sup> veille au respect des Volontés essentielles énoncées dans le « A – Mode et lieu de sépulture » et dans le « B – Cérémonie » du « Recueil des volontés » (éventuellement modifié ultérieurement conformément à l'article 3 ci-dessus) par l'agence des pompes funèbres choisie par le Souscripteur ou la Personne en charge des obsèques, sur le fondement du bon de commande détaillant les prestations d'obsèques du Souscripteur, émis par l'opérateur funéraire choisi pour l'organisation des obsèques et signé par la Personne en charge des obsèques.

Le Souscripteur mandate dès lors, par la présente, Funecap<sup>IDF</sup> pour se faire communiquer ledit bon de commande. En cas de modification par la réglementation ou la loi, d'évolution des rites ou des usages, Funecap<sup>IDF</sup> s'assurera de la pertinence des modifications en lien avec le Souscripteur, si ces modifications interviennent avant le décès de ce dernier, ou en lien avec la Personne en charge des Obsèques, dans le cas contraire. Dans le cas où les Volontés ne pourraient être respectées, notamment par manque d'informations données au mandataire, comme une sépulture inaccessible par exemple, la meilleure solution devra être prise et validée avec la Personne en charge des obsèques.

La responsabilité de Funecap<sup>IDF</sup> ne pourra être engagée dans l'hypothèse où il ne serait pas mis en mesure d'exécuter ses obligations (notamment dans l'hypothèse où il n'aurait pas été averti ou aurait été averti trop tard du décès du Souscripteur, de l'identité et des coordonnées de la Personne en charge des obsèques ou il n'aurait pas été mis en mesure de prendre contact avec l'entreprise des pompes funèbres en charge des obsèques).

Il est rappelé que Funecap<sup>IDF</sup> ne sera en mesure d'effectuer ces prestations que si elle est informée du décès du souscripteur et de l'opérateur funéraire en charge des prestations d'obsèques.

En cas de contestation des Volontés essentielles du Souscripteur, Funecap<sup>IDF</sup> saisira la juridiction compétente pour qu'il soit statué sur les funérailles.

## **ARTICLE 5 : Obligation de Funecap<sup>IDF</sup> en ses qualités de dépositaire des Volontés**

1. Informations : Lors de la souscription au contrat de Dépôt et Gestion des Volontés enregistrée par ses services, Funecap<sup>IDF</sup> se met à disposition du Souscripteur pour lui communiquer par téléphone (au numéro figurant sur les cartes-étiquettes adressées par courrier au Souscripteur à l'issue de son adhésion au service de Dépôt et Gestion des Volontés) toutes les informations générales dont il aura besoin pour remplir le document de collecte « Recueil des volontés ».

2. Au moment du décès du Souscripteur, Funecap<sup>IDF</sup>, dès lors qu'elle est dûment informée du dit décès, informe la Personne en charge des obsèques ainsi que les personnes indiquées à cet effet dans le document de collecte « Recueil des volontés » de l'existence du mandat de gestion des volontés et leur transmet une copie du document de collecte « Recueil des volontés » par courriel ou tout autre moyen oral ou écrit disponible.

S'il est Mandataire, Funecap<sup>IDF</sup> remplit ses obligations à ce titre conformément à l'article 4 ci-avant. S'il n'est pas Mandataire, Funecap<sup>IDF</sup> prévient le Mandataire désigné si celui-ci est porté à sa connaissance et lui adresse le document de collecte « Recueil des volontés ».

Il lui rappelle en outre les obligations liées à ce rôle. La responsabilité de Funecap<sup>IDF</sup> ne pourra être engagée dans l'hypothèse où elle ne serait pas mise en mesure d'exécuter ses obligations (notamment dans l'hypothèse où elle ne serait pas avertie ou serait avertie trop tard du décès du Souscripteur).

## **ARTICLE 6 : Force majeure**

Funecap<sup>IDF</sup> ne pourra être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

## ARTICLE 7 : Données personnelles

### 1. Responsable du traitement

Le responsable du traitement est la société FUNECAP Holding, SAS au capital de 160.185.769 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 524 716 610, ayant son siège 17 rue de l'Arrivée – 75015 Paris.

La société FUNECAP Holding est représentée, dans le cadre du traitement, par ses directeurs généraux, Messieurs Olivier SERIN et Luc BEHRA. Le responsable du traitement peut être contacté :

- par courrier : FUNECAP - prévoyance - données personnelles - 17 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS
- par téléphone : 01 44 95 05 05
- par courriel : [donnees-personnelles@funecap.com](mailto:donnees-personnelles@funecap.com)

### 2. Finalités du traitement

Le traitement a pour finalité la conservation et l'exécution des Volontés essentielles du Souscripteur. Il repose donc sur un intérêt légitime. À cette fin, les données fournies par le Souscripteur sont susceptibles d'être communiquées au Mandataire, au service Prévoyance de Funecap ainsi qu'aux équipes de l'agence qui sera chargée d'organiser les obsèques. Elles seront éventuellement communiquées aux prestataires et sous-traitants du groupe Funecap et de l'agence chargée de l'organisation des obsèques, dans la limite de ce qui est nécessaire à l'exécution des Volontés essentielles. Elles sont transmises, au moment du décès du Souscripteur, aux personnes désignées par ce dernier dans le document de collecte « Recueil des volontés ».

### 3. Catégories de données concernées

Les données recueillies sont l'ensemble des données nécessaires à l'exécution des prestations objet du contrat de Dépôt et Gestion des Volontés : données relatives à l'identité du Souscripteur, à ses coordonnées, à ses date et lieu de naissance et à ses instructions relatives à l'exécution de ses obsèques (mode de sépulture, choix de cérémonie, services, cercueils, etc.) ; sont également recueillies, le cas échéant, les données (identité et coordonnées) relatives à la personne physique désignée par le Souscripteur en qualité de Mandataire chargé de veiller à la réalisation de ses obsèques ainsi qu'aux personnes auxquelles le Souscripteur souhaite que son formulaire soit adressé au moment de son décès.

### 4. Durée de conservation

Les données collectées sont, sauf exercice par la personne concernée de son droit d'opposition, conservées jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter du décès du Souscripteur. Toutefois, en cas de contrat conclu électroniquement, le contrat est archivé par l'entreprise contractante pendant une durée de 10 ans, conformément aux dispositions de l'article L.213-1 du Code de la consommation.

### 5. Droit d'accès, de rectification et d'effacement – droit d'opposition – droit à la portabilité

Conformément aux dispositions en vigueur, les personnes dont les données sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Elles disposent également d'un droit à la migration et d'un droit d'opposition à l'emploi de leurs données. L'exercice de ces droits s'effectue par courriel à l'adresse suivante : [donnees-personnelles@funecap.com](mailto:donnees-personnelles@funecap.com)

Le Souscripteur est informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Il est en outre informé de son droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort, de manière générale ou particulière, dans les conditions définies à l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les directives particulières concernant le présent traitement doivent être enregistrées à l'adresse [donnees-personnelles@funecap.com](mailto:donnees-personnelles@funecap.com).

La personne peut modifier ou révoquer ses directives à tout moment et peut désigner une personne chargée de leur exécution.

## 6. Réclamations

En cas de réclamations concernant le traitement de ses données à caractère personnel, le Souscripteur est invité à contacter le responsable du traitement aux adresses suivantes :

**donnees-personnelles@funecap.com**  
**ou**  
**Funecap**  
**service données personnelles**  
**17 rue de l'Arrivée**  
**75015 Paris.**

En cas d'insatisfaction du Souscripteur quant au traitement de ses données par le responsable du traitement et notamment en cas de refus opposé par le responsable du traitement à sa demande tendant à l'exercice de ses droits d'opposition, d'accès ou de rectification, le Souscripteur peut déposer une plainte auprès de la CNIL à tout moment et/ou saisir le procureur de la République dans un délai de trois ans (en cas de refus opposé à l'exercice du droit d'opposition) ou d'un an (en cas de refus opposé au droit d'accès) à compter de la date de notification de la décision de refus.

### **ARTICLE 8 : Médiation de la consommation**

En cas de désaccord avec la réponse apportée par le professionnel à une réclamation, le client-consommateur, ici l'adhérent et ou assuré au Contrat, peut, dans les conditions prévues aux articles L612-1 et suivants du Code de la Consommation, saisir, par voie postale ou par courriel, le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires,

- en écrivant à l'adresse suivante :  
Le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires, 14 rue des Fossés Saint Marcel – 75 005 PARIS
- ou en consultant le site internet du médiateur de la Consommation des Professions Funéraires et en utilisant le formulaire en ligne prévu à cet effet : <https://mediateurconso-servicesfuneraires.fr>

Adresse de correspondance : Funecap<sup>IDF</sup> • Service Gestion des Volontés • 126 Allée de Paris 83500 La Seyne-sur-Mer - Tél : 0806 708 629 (service gratuit - appel non surtaxé) • E-mail : [service-volontes@funecap.com](mailto:service-volontes@funecap.com) - SAS au capital de 12 841 744 € • RCS Paris 753 216 704 • TVA intracommunautaire n° FR10753216704 - Habilitation : 19-75-351 - N°ORIAS 130 01 337 • Siège social : 50 bd Edgar Quinet 75014 Paris